



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le quinze novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 novembre 2016

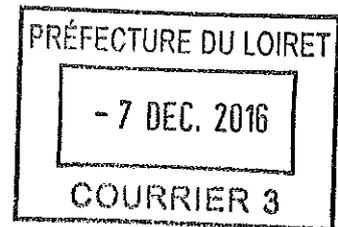
Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Guillaume GUERRÉ (jusque 19h30), ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Nicole PERLY, ayant donné pouvoir à Patricia MARTIN.

Absents :

Christine CABEZAS.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DC.16.012 - Marché relatif à la fourniture et livraison de produits d'entretien ménager pour les membres de la centrale d'Achat APPROLYS

Conformément à la délibération du conseil municipal du 30 juin 2014 N° DL14.095 et de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public APPROLYS, le groupement d'intérêt APPROLYS a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif à la fourniture de produits d'entretien ménager aux membres d'APPROLYS.

L'accord cadre est constitué de 2 lots :

- **LOT N°1** Fourniture et livraison de produits d'entretien ménager pour les membres de la centrale d'achat APPROLYS situés sur les départements du Cher, de l'Indre et du Loiret : Marché subséquent 1
- **LOT N°2** Fourniture et livraison de produits d'entretien ménager pour les membres de la centrale d'achat APPROLYS situés sur les départements de l'Eure et Loir, du Loir et Cher et de l'Indre et Loire: Marché subséquent 1.

La Ville d'Ingré a souscrit au **LOT N°1** uniquement.

Le **LOT N°1** a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE	RABAIS CONSENTIS SUR TARIF PUBLIC HORS BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES
FICHOT HYGIENE	45%

L'exécution du marché subséquent à bons de commande débute le 21 juin 2016 et ce jusqu'au 30 avril 2017. Le marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 1^{er} décembre 2016

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le 7 décembre 2016
et publication ou notification le : 12 décembre 2016

